

Procès-verbal et compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 février 2021

Date de convocation : 02 février 2021

Le conseil municipal de la commune de Moyrazès s'est réuni, salle des mariages, le huit février deux mille vingt à vingt heures, sous la présidence de Michel ARTUS, maire.

Présents : M. ARTUS Michel, Mmes BASTIDE Noémie, BES Carole, M. BONNET Christian, Mmes ESTIVALS Marie Cécile, FERLET Nicole, FOUCRAS Odile, MM. GABEN Serge, GARRIGUES Claude, GARRIGUES Michaël, Mme GARRIGUES Séverine, MM. GINESTET Jérôme, PALOUS Michel, PÉLISSIER Philippe, Mme WILFRID Marielle.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Mme Marielle WILFRID a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 adopté par le conseil syndical du Syndicat mixte des eaux Lévézou Ségala.
- Approbation de la révision des statuts du Syndicat mixte des eaux (SME) du Lévézou Ségala.
- Adhésion de la commune de Durenque (12) et de la commune de Roussayrolles (81) au Syndicat mixte des eaux (SME) du Lévézou Ségala.
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église et du prieuré : plan de financement prévisionnel - sollicitation de subventions.
- Pays Ségali Communauté : programme voirie 2021.
- Questions diverses.

Le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance la délibération suivante :

Convention avec le conseil département de l'Aveyron : Construction d'un espace de stockage de matériel et d'équipements mis à disposition des associations

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Après lecture, les procès-verbaux des séances du 07 et du 17 décembre 2020 sont adoptés.

Compte-rendu des décisions prises le maire dans le cadre de sa délégation

Aucune décision n'a été prise.

Délibération n° DE001

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 adopté par le comité syndical du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala (S.M.E. Lévézou Ségala)

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2019, adopté par le comité syndical du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala (S.M.E. Lévézou Ségala), doit être présenté au conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Christian BONNET, délégué au S.M.E.L.S., présente ce rapport aux membres de l'assemblée.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte de cette présentation.

Délibération n° DE002

Approbation de la révision des statuts du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala (S.M.E. Lévézou Ségala)

M. le Maire donne lecture de la délibération en date du 22 décembre 2020 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'approuver la révision des statuts du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala annexés à la présente délibération.

Délibération n° DE003

Adhésion de la commune de Durenque et de la commune de Roussayrolles au Syndicat mixte des eaux (SME) du Lévézou Ségala

M. le Maire expose que le comité syndical du Syndicat mixte des eaux (SME) du Lévézou Ségala, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des communes de Durenque (12) et Roussayrolles (81).

Il précise que, conformément à l'article L5212-32 du code général des collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du syndicat ont été acceptés ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala.

M. le Maire indique qu'il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Considérant les statuts du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala,

- Donne un avis favorable à l'adhésion des collectivités suivantes : la commune de Durenque (12) et la commune de Roussayrolles (81) au Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala, pour le transfert de la compétence « eau » ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Délibération n° DE004

Travaux de rénovation de la toiture de l'église et du prieuré de Moyrazès. Plan de financement prévisionnel – Sollicitation subventions

Le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation de la toiture de l'église et du prieuré de Moyrazès. Le montant des travaux de rénovation de la toiture de l'église est estimé à 7 520 € hors taxes.

Les travaux de restauration du prieuré consistent en la rénovation de la toiture (5 545 € HT), la reprise de maçonnerie (7 390 € HT) et l'achat d'une porte (762.51€ HT) soit un montant total estimé à 14 697.51 € HT.

Le montant total de l'enveloppe prévisionnelle du projet s'élève à vingt-trois mille euros hors taxes. Sous réserve de l'accord des aides sollicitées, les travaux pourraient débiter à l'automne. Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet et le plan de financement suivant :

Montant de l'opération :	23 000.00 € HT
<hr/>	
Etat (DETR 2021 : 40 %) :	9 200.00 €
Département (40 %)	9 200.00 €
Autofinancement/emprunt/subventions autres :	4 600.00 €
Plan de financement prévisionnel :	23 000.00 € HT

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'approuver le projet, les devis et le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Sollicite l'attribution de subventions maximum prévues au plan de financement.
- Décide d'inscrire le projet et les crédits nécessaires au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Délibération n° DE004

Convention avec le Conseil départemental de l'Aveyron : construction d'un espace de stockage de matériel et d'équipements mis à disposition des associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09 juillet 2019 dernier approuvant le projet de construction d'un centre technique municipal et d'un espace de stockage de matériel et d'équipements mis à disposition d'associations et le plan de financement prévisionnel.

Par courrier du 01 février 2021, Monsieur le président du Conseil départemental de l'Aveyron nous informe que la commission permanente a décidé d'accorder à notre commune une aide de 25 000 euros pour ces travaux.

Il donne lecture du projet de convention de partenariat formalisant l'aide du conseil départemental à hauteur de 25 000 euros et propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Entendu l'exposé, et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil départemental de l'Aveyron jointe en annexe.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental apporte une aide à hauteur de 5351€ pour les travaux d'accèsibilité et d'aménagement du secrétariat de mairie.

Questions diverses :

Travaux de voirie :

Monsieur Philippe PELISSIER en charge de la commission voirie fait un point sur le programme des travaux de voirie 2021 proposé par la commission voirie.

